

UV 12

Événementiel spécifique

Présentation de la formation :

Cette formation vous permet d'obtenir une attestation de compétence sur l'UV 12 événementiel spécifique en tant que formateur répondants aux exigences du cahier des charges APS de l'ADEF. **Formation reconnue par la branche sécurité.**

Objectif : Apprendre à concevoir, préparer, animer et évaluer le module événementiel spécifique du TFP APS.

Prérequis :

- Soit 2 années d'exercice professionnel dans le domaine de l'activité concernée ou dans le domaine de la sécurité publique ainsi que d'une attestation de formation en pédagogie en tant que formateur.
- Soit 2 années d'exercice professionnel dans la formation aux activités privées de sécurité ou dans le domaine de la sécurité publique ainsi que du certificat de qualification professionnelle ou d'une certification professionnelle enregistrée au RNCP, de niveau IV minimum, relatif à l'activité concernée.

Public : Les formateurs qui sont appelés à délivrer des formations dans le cadre du TFP APS. Certification obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2018. Formation également adaptée pour le titre A2SP et les MAC APS.

Compétences visées :

- ✓ Acquérir des compétences nécessaires pour animer le module UV 12 événementiel spécifique

Les moyens humains : Formateur-expert habilité par la branche sécurité de la CPNEFP.

Evaluation finale :

Théorique : QCM

Pratique : animation d'une séquence de formation.

Le programme :

PARTIE COMMUN :

Transmettre ses connaissances à un public adulte

- Les principes de l'andragogie
- Les méthodes et techniques d'apprentissage
- Les types d'évaluation et leur finalité
- Construire une action de formation
- Animer une formation

UV 12 ÉVÉNEMENTIEL SPÉCIFIQUE :

- Le cadre légal
- La sécurité et les contrôles

Durée : 14 heures

Effectif : 12 personnes maximum

Recyclages : aucun.

Délai d'accès - calendrier : En fonction du nombre de candidats. **Planning des sessions consultable sur :**
<https://tonnerre-formation.com>